

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2093

présenté par
M. Travert

ARTICLE 22 BIS

À l'alinéa 8 supprimer les mots :

« 1° du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.